

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2018

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers L'an deux mille dix-huit, le cinq juin, à vingt-et-une heure, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trente mai, s'est réuni dans la petite salle
En exercice : 19 du Picon, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

Présents : 14

Procurations : 3

Votants : 17

PRESENTS

M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BAÑULS Cédric - BOCHEREAU Jean-Marie - DARAN Jacques - Mmes DUTREICH Nicole - DROCOURT Angélique - MM. FAUR Philippe - GRANIER Frédéric - LIGONNIERE Vincent - Mme MENDONÇA Anny - M. PELLETIER Alain - Mmes SCHOCRON Françoise - SENTENAC Danielle.

ABSENTS

M. BOST Romain excusé.

EXCUSES

Mme CAPOUL Sabine ayant donné procuration à Mme SENTENAC Danielle.

Mme GOUENNOU Stéphanie ayant donné procuration à Mme DROCOURT Angélique.

Mme GOUNOT Cécile ayant donné procuration à Mme AMIEL France.

M. MENIER Richard excusé.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme SCHOCRON Françoise est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 2 MAI 2018

M. le Maire rend compte à l'assemblée du suivi des dossiers du précédent conseil. Il demande ensuite aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur le compte rendu de la réunion du 2 mai 2018. Dans la négative, M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal.

Le compte rendu de la réunion du 2 mai 2018 est adopté par 14 VOIX POUR 3 abstentions : Mme SCHOCRON - MM. BOCHEREAU - PELLETIER (Absents au conseil municipal du 2 mai 2018)

M. le Maire demande à l'assemblée l'ajout du dossier :

2018-42 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE GARONNE, L'ASSOCIATION LA MAISON DE LA TERRE ET L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL CŒUR DE GARONNE POUR LA MANIFESTATION CŒUR ESTIVAL

DEMANDE ACCEPTEE A L'UNANIMITE

2018-35 : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 6 février 2018, le conseil municipal a prescrit la modification simplifiée du plan local d'urbanisme.

Il s'agissait pour l'essentiel de corriger des erreurs ou de donner des précisions réglementaires, à la suite d'observations émises par le contrôle de légalité sur le PLU adopté en février 2016.

Le dossier de modification simplifiée, arrêté en février 2018, a ensuite été soumis pour avis aux personnes publiques associées puis a fait l'objet d'une consultation publique.

Il s'agit désormais de prendre en compte les avis et observations de manière à rendre le PLU initial conforme à la réglementation.

M. le Maire annonce que seuls deux organismes ont émis des avis défavorables sur certains points du dossier. Il s'agit de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) pour les observations suivantes :

- reporter la modification de la zone AUX0 à une modification de plein droit car cette modification augmente les droits à construire de cette zone.

- En zones A et N :

* la surface maximale de plancher (existant + extension) sera limitée à 200 m².

* L'implantation des annexes sera limitée à 30 m par rapport à tout point de la construction principale. La hauteur des annexes sera limitée à 4 m au faîtage.

M. le Maire suivant les recommandations de la commission urbanisme, préalable au conseil municipal, propose de corriger le dossier initial de modification simplifiée pour respecter les observations de la DDT et de la CDPENAF et d'approuver le reste du dossier inchangé.

DOSSIER ADOPTE PAR 16 VOIX POUR 1 ABSTENTION : M. BOCHEREAU
--

2018-36 : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION DE LA HALLE

Lors de la programmation budgétaire 2018, M. le Maire a rappelé l'objectif de rénovation de la halle.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique de rénovation du centre bourg souhaitée par l'équipe municipale.

En 2015, une étude avait été demandée au CAUE, puis en 2017 un document programme a été établi par un architecte du Patrimoine, M. Guillaume CLEMENT.

Sur la base de ces études, une consultation pour un devis de maîtrise d'œuvre a été lancée auprès de divers architectes, du Patrimoine ou non.

Cette consultation a été infructueuse et il a alors fallu solliciter des architectes de manière directe. Deux devis sont ainsi parvenus en mairie.

M. le Maire présente les deux offres de maîtrise d'œuvre, de l'agence Sol et Cité, de 14 880 € HT, et de M. Eydoux, 16 300 € HT.

Le devis de l'agence Sol et Cité présente de manière plus détaillée le processus de maîtrise d'œuvre et offre un meilleur prix. De plus cette agence d'architecture présente un dossier de références fourni et adapté à ce type d'opération de rénovation de centre bourg.

M. le Maire propose à l'assemblée de retenir le devis d'un montant de 14 880 HT de l'agence Sol et Cité pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation de la halle.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2018-37 : RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LES DIFFERENTS HAMEAUX PAR LE SDEHG (TRANCHE 2019)- DOSSIER 7 AS 286

En 2017, le conseil municipal avait acté le principe d'une rénovation de l'ensemble de l'éclairage public dans le village par le SDEHG.

Il s'agissait de remplacer les anciens luminaires par des leds nettement moins énergivores.

Dès la première année, la réduction des consommations couvrirait le coût de l'annuité d'emprunt.

Il avait été décidé de réaliser l'opération en deux temps.

En premier lieu, l'éclairage public du centre-bourg, qui sera remplacé à l'été 2018, et en second lieu, celui des quartiers qui sera rénové en 2019.

Il s'agit par la présente délibération d'approuver le descriptif et le montant de cette rénovation détaillé dans les documents du SDEHG.

Cette opération concerne la dépose de 106 appareils énergivores et la repose de 119 appareils à led.

En dépit de l'augmentation des appareils en fonctionnement, la réduction de la consommation est estimée à 72 %. L'annuité de l'emprunt devrait être largement couverte par la réduction de la facture d'électricité.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver la rénovation de l'éclairage public des quartiers par le SDEHG.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2018-38 : TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR 2019

M. le Maire annonce que trois jurés d'assises doivent être désignés, comme chaque année, par tirage au sort à partir des listes électorales, conformément à la loi du 28 juillet 1978.

Ces jurés font partie de la cour d'assises et participeront de ce fait, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes. Le tirage au sort a lieu publiquement. Les citoyens concernés sont ceux inscrits sur les listes électorales de la commune du Fousseret.

Les conditions à remplir pour être éligible sont :

- être de nationalité française,
- avoir au moins 23 ans,
- savoir lire et écrire en français,
- ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de juré.

M. le Maire fait procéder au tirage au sort. Sont désignés jurés d'assises pour 2019 les personnes suivantes :

- M. Jean Marc POLITANO.
- Mme Viviane AVERSENQ épouse SOULIÉ.
- Mme Mélanie BARREAUD.

2018-39 : APPROBATION DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DES APPARTEMENTS DES ECOLES ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

En 2016, dans le cadre de la convention territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), il a été proposé de procéder à la rénovation énergétique des appartements des écoles.

Il s'agit désormais, avant tout lancement de travaux, de déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil régional en complément de l'aide financière TEPCV.

Ce dossier contient le descriptif des travaux, essentiellement l'isolation des murs et le remplacement des menuiseries, leur coût d'un montant de 81 850 € HT et le plan de financement.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver la rénovation énergétique des appartements des écoles et de demander une subvention auprès du conseil régional.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2018-40 : APPROBATION DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DES APPARTEMENTS DE LA POSTE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

En 2016, dans le cadre de la convention territoire à énergie positive pour la croissance verte, il a été proposé de faire la rénovation énergétique des appartements de La Poste.

Il s'agit désormais, avant tout lancement de travaux, de déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil régional en complément de l'aide financière TEPCV.

Ce dossier contient le descriptif des travaux, essentiellement l'isolation des murs et des combles ainsi que le remplacement de menuiseries, leur coût de 81 650 € HT et le plan de financement.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver la rénovation énergétique des appartements de La Poste et de demander une subvention auprès du conseil régional.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2018-41 : ACQUISITION D'UNE DESHERBEUSE

M. le Maire annonce à l'assemblée qu'en raison de la complexité de la question du désherbage en centre bourg, il propose de surseoir à l'acquisition d'une désherbeuse.

Mme AMIEL confirme qu'il convient avant tout chose de bien définir les surfaces à traiter ainsi que les méthodes utilisées avant l'acquisition de matériel. Pour l'instant rien n'est défini de manière précise. La seule certitude est l'arrêt de l'utilisation de produits phyto sanitaires pour la protection de la biodiversité et la santé des populations.

Elle propose de constituer un groupe de travail qui définira un plan d'action désherbage dans le bourg.

DOSSIER REPORTE

2018-42 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE GARONNE, L'ASSOCIATION LA MAISON DE LA TERRE ET L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL COEUR DE GARONNE POUR LA MANIFESTATION COEUR ESTIVAL

Mme AMIEL indique que cette convention vise à organiser les droits et devoirs de chacune des parties à la manifestation cœur estival. Cette manifestation, qui prend le relais de Savestival dans le nouveau périmètre intercommunal, proposera la programmation suivante :

- Dans l'après-midi : visite patrimoniale et animations avec les fous du bois, un ornithologue et un fauconnier
- En soirée : concert rock sixties organisé par la maison de la Terre et repas au Picon.

En cas de pluie le repli se ferait au marché couvert.

De plus, elle annonce que deux autres manifestations à l'organisation similaire sont prévues cet été, l'une au Lherm, l'autre à Martres.

M. le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Grand prix : M. le Maire est heureux d'annoncer l'ouverture du XXXVIème grand prix d'arts plastiques du Fousseret, le samedi 16 juin 2018 à 11h00. L'exposition accueillera cette année deux invités d'honneur Emmanuel Kieffer (sculpture) et Michel Maury (peinture). La clôture est fixée le 8 juillet 2018, à midi.

Amendes de Police : M. le Maire informe le conseil municipal du lancement prochain des travaux d'Amendes de Police, place du Paty et sur la RD 6g. Les travaux qui consistent à aménager et sécuriser les accès à la place depuis la départementale et à installer un plateau traversant, se dérouleront du 25 juin au 20 juillet 2018.

Une réunion avec le maître d'œuvre, M. Rodriguez, du cabinet Axe Ingénierie, et l'entreprise Malet a permis de définir les modalités d'organisation du chantier. Au moins un accès à la place coté RD6g sera maintenu, tout au long du chantier. Un alternat sera mis en place.

Tourisme-Culture : Mme Amiel donne les dernières informations communales et intercommunales en matière de tourisme et de culture. Elle indique qu'un site internet est en projet pour la culture ainsi
C.M. du 05/06/2018

que pour l'OTI. Un comité de pilotage s'est mis en place pour les chemins de randonnée. Enfin la répartition des bureaux de tourisme sur le territoire intercommunal est en cours de finalisation.

Cimetière : Mme Anny Mendonça a suivi une formation sur la gestion des cimetières. En liaison avec Mme Laetitia Marty elle va proposer des avancées dans ce dossier.

Entretien des chemins : M. le Maire annonce que l'entretien des chemins sera encore réalisé par les services municipaux cette année, afin de laisser à la communauté de communes le temps de s'organiser. Pour l'entretien des terrains sportifs aussi, des clarifications dans l'organisation sont à venir.

Travaux mairie : M. le Maire indique à l'assemblée que la phase 1 des travaux de la mairie touche à sa fin. Mi-juin les entreprises vont investir le rez-de-chaussée, seule la salle des mariages demeurera ouverte pour l'accueil du public. Les différents services reviendront dans les étages. Le chantier devrait être terminé fin septembre.

Foyer-logements : M. le Maire fait part de l'inauguration des travaux au Foyer-Logements, le mardi 19 juin 2018. Une invitation est à suivre.

QUESTIONS DIVERSES

Co voiturage : M. FAUR attire l'attention des élus sur l'augmentation des véhicules garés autour de la halle pour co voiturage. Ces voitures bloquent inutilement des places de stationnement pour les clients des commerces. Il propose de créer une zone réservée au co voiturage et qu'un fléchage oriente ces voitures, par exemple vers le Paty, pour désengorger le centre bourg.

Plan de sauvegarde : M. BOCHEREAU évoque la question de l'équipement en lits de camp prévu dans le cadre du plan de sauvegarde. Dans le cadre de ses activités de pompier, il a rencontré un soir d'intempéries, des difficultés à obtenir des lits picot pour de l'hébergement d'urgence. Il souhaite que la communauté de communes se saisisse de cette question importante et d'actualité pour qu'à l'occasion, de prochaines difficultés ces lits picot soient facilement disponibles.

La séance est levée à 23h00.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	
M. BOST ROMAIN	ABSENT EXCUSE
MME CAPOUL SABINE	ABSENTE EXCUSEE PROC. A MME SENTENAC
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	
MME GOUENNOU STEPHANIE	ABSENTE EXCUSEE PROC. A MME DROCOURT

MME GOUNOT CECILE	ABSENTE EXCUSEE PROCURATION A MME AMIEL
M. GRANIER FREDERIC	
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. MENIER RICHARD	ABSENT EXCUSE
M. PELLETIER ALAIN	
MME SCHOCRON FRANÇOISE	
MME SENTENAC DANIELLE	